

Alain Lipietz
Président du groupe *Avenir à Villejuif*
22 rue du 11 novembre
94800 VILLEJUIF

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94800 VILLEJUIF

Villejuif, le mardi 15 mars 2016

Monsieur le Maire,

Vous m'avez demandé, lors de la conférence des présidents d'hier (14 mars), de vous préciser par écrit si notre groupe faisait partie ou non de la majorité. Par ailleurs, vous demandez à nos élu-e-s, membres de l'exécutif, le retour de leurs lettres de démission au Préfet.

Je ne peux que vous rappeler les termes de ma déclaration au nom du groupe *Avenir à Villejuif*, lors du conseil municipal du 12 février :

« Mesdames et Messieurs les Villejuifois, Mesdames et Messieurs les agents de la Ville, Mesdames et Messieurs les élus,

Nous accueillons avec tristesse le résultat de ce vote sur la destitution de Natalie Gandais.

Ainsi, il ne s'est trouvé qu'une voix, en dehors de notre groupe, pour approuver l'obéissance de Natalie Gandais à l'article 40, qui fait obligation aux élus des signaler au procureur les soupçons de délits dans la gestion des deniers publics.

Nous en prenons acte, et ne pouvons plus participer à l'exécutif dirigé par les 3 autres groupes de feu l'Union citoyenne.

Nous avons annoncé que nous ne prendrions une telle décision qu'après consultation de l'assemblée générale de notre association, les Ateliers de L'Avenir à Villejuif. Beaucoup de nos sympathisants associatifs soulignaient en effet l'importance de continuer à soutenir leurs projets tant que cela paraissait possible.

Mais, dans sa dernière intervention, le maire a déclaré que la participation à l'exécutif de Monique Lambert Dauvergne, de Sylvie Thomas, et de Patrick Stagnetto, vaudrait reconnaissance de l'honnêteté de sa gestion dans l'attribution de la Halle des Sports. Dès lors, le maintien dans l'exécutif de nos trois amis pourrait troubler l'enquête de la justice et l'opinion publique, quant à ce qui s'est passé. Plus grave encore, cela reviendrait à accepter en règle pour l'avenir que, face au constat ou au soupçon d'un délit, il faudrait se taire ou s'en aller.

Monique Lambert-Dauvergne, Sylvie Thomas et Patrick Stagnetto considèrent donc qu'il ne leur est plus possible de rester dans l'exécutif. »

En réponse à cette déclaration, vous avez annoncé que ces démissions devaient être adressées au Préfet et non à vous-même, et qu'elles n'auraient d'effet qu'après son visa. Nos trois membres de l'exécutif lui ont donc envoyé leur démission par lettre recommandée. Le service du courrier de la préfecture en a accusé réception.

Nous avons par ailleurs rendu public notre départ de l'exécutif, sur notre site lavenirvillejuif.fr ainsi que dans notre tribune du n° 204 de *Villejuif Notre Ville*, paru début Mars. Nous ne pouvons faire plus. Notamment, nous ne pouvons pas nous substituer à la chaîne administrative normale pour obtenir du préfet le retour qui vous est destiné.

Quant à la question de savoir si « nous faisons partie de la majorité », je ne comprends pas bien le sens de cette question.

Il est clair que l'*Union citoyenne*, alliance de 4 listes qui avaient obtenu la majorité des voix des Villejuifois le 30 mars 2014, n'existe plus de par votre demande de destitution de notre tête de liste, Natalie Gandais.

Il est d'autre part apparu que, lors du vote du 12 février ayant mis fin à l'*Union citoyenne*, vous avez obtenu 23 voix pour cette destitution, soit en effet une majorité d'une demi-voix, mais cette « majorité » a chuté à jusqu'à 18 lors des votes suivants pour la reconstruction d'un exécutif. Il est donc difficile d'affirmer s'il existe encore une « majorité » au conseil municipal de Villejuif.

Traditionnellement, cette majorité municipale alléguée ne pourra être constatée que lors du vote le plus important institutionnellement : celui du budget. Nous verrons ce que sera notre vote lorsque nous aurons le projet de budget en main.

Si votre question n'est relative qu'à la mise en page des tribunes du prochain *Villejuif Notre Ville*, nous suggérons de faire simple : une répartition des 2x6000 signes disponibles à la proportionnelle des membres du conseil. Soit 1867 signes pour nous. L'ordre de tribunes (par ordre alphabétique des titres, ou des noms de groupe, par taille, etc) nous est indifférent.

Si votre question est au contraire relative à l'orientation générale de nos votes dans nos fonctions législatives d'élus au conseil municipal (amendements et votes des délibérations et des budgets), nous ne pouvons pas formuler à l'avance de pronostic : nous nous prononcerons évidemment en fonction de chaque rapport.

Nous poursuivrons en effet notre travail au service des Villejuifaises et Villejuifois, conformément à nos huit engagements devant nos électeurs du 30 mars 2014, notamment le huitième.

Veillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

